

## Organisation régionale de formation des Administrations publiques

---

À: Organisation régionale de formation des Administrations publiques  
Objet: Newsletter n°9 - clarifications des mandats pratiques

### Newsletter n°9



Chères formatrices, chers formateurs,

Nous avons été ravies de vous voir et d'échanger avec vous lors des récents cafés-formateurs, espérant qu'ils se soient également bien déroulés pour vous.

À la suite de **récentes nouvelles importantes** provenant du secrétariat suisse de la branche, nous tenons à vous informer des éléments suivants :

### Mandats pratiques

1. Les mandats pratiques déposés sur l'Extranet par vos apprenti-e-s sont **confidentiels** et ne seront pas visualisés et/ou utilisés par des tiers ;
2. Ils ne seront en **aucun cas utilisés** pour les E-tests ni pour les examens de fin d'apprentissage ;
3. Vous avez la possibilité de **déplacer** les mandats pratiques d'une même année **d'un semestre à l'autre**. En cas de changement, veuillez noter que **l'ensemble de la compétence ne pourra être évaluée** qu'une fois **tous les mandats réalisés**.

Aussi, nous vous rassurons sur le fait qu'il n'est pas grave si certains mandats sont plus **survolés** que d'autres. L'essentiel est que vous disposiez de **suffisamment de matière** pour évaluer votre apprenti, sans générer une charge de travail trop importante pour eux ni pour vous.

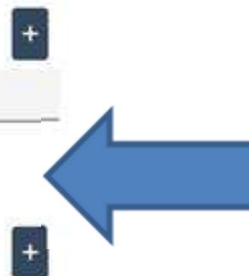
### Bulletin scolaire semestriel

Vous l'avez peut-être constaté sur la plateforme de l'Extranet, sous l'onglet « Évaluation », votre apprenti a une rubrique que lui **seul peut compléter** (voir image ci-dessous).

Id	Semestre	Statut	Dernière mutation
222199	1	Rapport de formation	Crée
222200	2	Rapport de formation	Crée
222201	3	Rapport de formation	Crée
222202	4	Rapport de formation	Crée
222203	5	Rapport de formation	Crée
222204	6	Rapport de formation	Crée

Année	Semestre	Fichier/Lien	Actif
+			

Aucun élément trouvé



Cette dernière sert à **déposer** leur [bulletin scolaire semestriel](#) et permet d'avoir une vue d'ensemble sur la formation de votre apprenti. À noter, que cette démarche demeure **facultative** et n'affectera en rien le fonctionnement du système si elle n'est pas mise en pratique.

## Site internet ORF-NE

Nous vous rappelons que régulièrement des [actualités](#) sont publiées et que des [documents utiles](#) et des [processus](#) sont ajoutés sur le site [internet de l'ORF-NE](#). Aussi, en cas de question générale, nous vous invitons à consulter notre site sous l'onglet **Trucs et astuces**.

Tout en restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous remercions pour votre précieuse collaboration et vous adressons, chères formatrices, chers formateurs, nos salutations les meilleures.

Secrétariat



organisation régionale de formation  
des administrations publiques  
du canton de Neuchâtel

---

c/o SRHE – Etat de Neuchâtel  
Formation et développement du personnel  
Rue du Chasselas 1  
2034 Peseux  
T +41 32 889 64 50  
[www.ne.ch/orf-ne](http://www.ne.ch/orf-ne)